

**Objet : Amendement à la loi de 1965 sur les copropriétés avec chauffage collectif (ACC).
250 000 Emplois à la clé à l'issue du Grenelle deux ?**

Attn : Les élus de Bourgogne : Mme Darciaux ; M Delatte ; M Depierre ; M Patriat ; M Rebsamen ; M Sauvadet ; M Suguenot ;

Mesdames, Messieurs les Sénateurs et Députés,

Presque un français sur deux habite dans un habitat collectif, seule réponse à la densification raisonnée de l'urbanisation et seul moyen pour réduire un mitage dévoreur d'un département par décennie.

Sur cette moitié, **22 millions** vivent dans **7,5 millions de logements en copropriétés**. Or les 2/3 de ces copropriétés – les plus anciennes qui fonctionnent avec des chauffages collectifs censés mutualiser les charges de chauffage - sont « **des passoires thermiques** » comme le signalait récemment Mme **N. Kosciusko-Morizet**.

En raison de la loi de 1965 aujourd'hui inadaptée à ces copropriétés anciennes ACC, nombre de Français continuent de voir leurs charges de chauffage gonfler, au point d'en conduire certains au seuil de la précarité énergétique. Cela a comme conséquence que beaucoup de ces copropriétés se dégradent et que nombre d'entre elles se retrouvent en difficulté voire au bord de la faillite car les copropriétaires ne sont pas tous des gens aisés. (« *Les dépenses liées au logement ont bondi de 30,6 à 43,9 % créant de nouveaux pauvres* ». (Le Bien Public 07/11/2008)

Si nous ne pouvons qu'applaudir à vos initiatives très médiatiques en faveur de la maison individuelle écologique, des bâtiments neufs et des énergies nouvelles, la réalité fait que c'est dans le bâti existant – auxquelles appartiennent ces copropriétés ACC - que se trouve « **la plus grande réserve d'économie d'énergie possible** ».

Sachez que si vous ne faites rien lors du prochain Grenelle 2, ce sont **près de 15 millions de Français, dont nombre de vos électeurs, qui vont directement pâtir de votre inaction**.

La loi que vous allez être amenés à discuter et à voter prochainement traite de « **l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments** » dans ses pages 3-9 «Exposé des motifs » et 89-93 « Projets de loi ». **Rien ne concerne les copropriétés ACC**. En proposant des améliorations, en amendant la loi de 1965, ce Grenelle 2 doit être votre chance et la nôtre, pour contribuer à améliorer par une meilleure isolation ces bâtiments et au-delà, tant la vie de nombre de vos concitoyens que l'état de la planète.

Ce type de bâtiment ACC demande une réflexion dont il n'a pas été tenu compte comme le démontrent les exemples ci-après :

- **Le DPE obligatoire que vous avez voté est coûteux et surtout inapplicable dans ces copropriétés ACC.**
- **Les diverses aides et autres PTZ que l'état ou la région proposent pour améliorer les logements n'ont aucune efficacité énergétique**, dans les copropriétés ACC, car il faut penser isolation globale. La cour des comptes pourrait même s'en étonner.

Il est impératif que vous, élus de tout bord vous penchiez sur ce dossier et sur le toilettage de cette loi de 1965 où en priorité « *les fenêtres privatives* » doivent être aujourd'hui considérées par la loi « **d'intérêt commun** » comme le proposent l'Ademe et des associations de copropriétaires.

Cet amendement ajouté, il faudra ensuite – comme pour les ascenseurs - imposer un calendrier de rénovation acceptable – avec des aides pour les plus modestes - pour qu'une isolation globale du bâtiment soit effectuée, ce qui, en cette période d'économie dégradée et d'explosion du chômage, ne pourra que créer plus d'emplois dans le domaine de la rénovation.

Pour un tel dossier qui doit être précis, vous et vos assistants trouverez toutes les explications nécessaires dans le livre récent « **Copropriétés, le temps des économies d'énergie et du développement durable** » écrit par les professionnels de l'Idemu/Ademe et de l'ARC (www.unarc.asso.fr) soulignant **l'enjeu tout simplement gigantesque de vos décisions**.

Nos diverses démarches sont résumées sur le site : www.dijon-ecolo.fr/dossiers/isolation-habitat-ancien.html .

« *Alors que la maison brûle* », continuer à pratiquer la politique de l'autruche avant le Grenelle 2 au prétexte que vous n'êtes pas thermiciens ne serait que bassesse et aveuglement, ce dont les prochaines générations pourront accuser votre classe politique pour son manque de clairvoyance. Des milliers d'emplois sont à portée de votre main, tout comme **l'amélioration de la vie de millions de copropriétaires actuellement ligotés par une loi dépassée**. Tel est l'enjeu qui vous est soumis. Avez-vous le courage et l'honnêteté de répondre à ce pourquoi vous avez été élus?

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour plus d'informations ou pour vous rencontrer.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les élus, nos meilleures salutations.